Guide sectoriel de Reporting RSE

Gimélec

PRESENTATION

Le Gimélec rassemble 200 entreprises qui fournissent des solutions électriques et d'automatismes sur les marchés de l'énergie, du bâtiment, de l'industrie et des infrastructures.

Engagées dans une réflexion commune sur le développement durable et la responsabilité sociétale au travers de leur commission développement durable, ces entreprises ont décidé de profiter de l'opportunité de la législation française[1] et de la future législation européenne[2] concernant la transparence en matière sociale et environnementale pour mettre en commun leurs compétences et meilleures pratiques sur le sujet.

En effet, elles participent toutes, quelle que soit leur taille, d'un écosystème construit sur plus d'un siècle autour de l'électrotechnique, ses métiers comme ses normes, ses innovations comme ses révolutions.

C'est une opportunité de faire connaître une industrie au service de l'intelligence énergétique qui fournit des solutions à tous les secteurs pour apporter, maîtriser et optimiser l'énergie électrique.

Mondialisée depuis longtemps, cette industrie poursuit ses évolutions dans un contexte fortement concurrentiel.

Ce guide est destiné à aider toutes les entreprises du Gimélec qui veulent construire leur reporting RSE[3] en conformité avec cette législation. Elles pourront aussi l'utiliser dans leur communication avec l'ensemble de leurs parties prenantes.

Une première version a été diffusée en février 2013 et a fait l'objet d'échanges avec des parties prenantes. Cette nouvelle version est enrichie des suggestions d'améliorations apportées tout au long de l'année. De nouvelles versions seront réalisées en fonction des opportunités d'améliorations qui apparaitront.

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce guide.

Le Délégué Général

Antoine de Fleurieu

[1] Décret 2012-557 du 24 avril 2012 d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2

[2] 2013/0110(COD) corporate governance : disclosure of non-financial and diversity information by certain large companies and groups : 1st reading scheduled 03/02/2014

[3] RSE : cet acronyme est communément employé pour qualifier la responsabilité sociale et/ou sociétale des entreprises au sens de l'ISO 26000

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DU SECTEUR 4
2. ENJEUX DE LA PROFESSION 6
3. GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES SPECIFIQUES 8
4. RECOMMANDATIONS METHODOLOGIQUES 10
5. INFORMATIONS SOCIALES 12
6. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES 15
7. INFORMATIONS SOCIETALES 18

ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE 21

ANNEXE 2 : TABLE DE CORRESPONDANCE 23

ANNEXE 3 : PARTIES PRENANTES CONSULTEES 25

1. DESCRIPTION DU SECTEUR

Les adhérents du Gimélec offrent des produits, solutions et services centrés sur l'énergie électrique autour des grandes fonctions suivantes :

- Production, transport et distribution d'électricité
- Conversion d'énergie
- Sécurité électrique
- Contrôle - commande
- Entraînements
- Automatismes
- Instrumentation
- Mesure et comptage
- Monitoring

Dans ce cadre, ils conçoivent, produisent, installent et maintiennent des biens d'équipement à destination de tous les secteurs tels que décrits dans la figure ci-dessous.

Leur organisation industrielle est celle d'industries manufacturières. A ce titre, la part des achats peut représenter plus de 50% du chiffre d'affaires et impliquer aussi bien des fournisseurs que des sous-traitants. La « supply chain » est donc clé dans cette industrie, alors que les procédés sont peu consommateurs d'énergie : montage-assemblage.

L'innovation et la qualité sont les valeurs et les raisons des succès de cette industrie qui a su apporter des réponses technologiques adaptées tout au long du XXème siècle, par exemple en conversion de puissance, et qui s'apprête à répondre aux conséquences de la « révolution énergétique » qui est en marche depuis le début du XXIème siècle. Les plateformes de développement mises en place au sein du Gimélec (smart grids, smart building, photovoltaïque, etc) comme la forte implication dans les instances de normalisation électrique (CEI) témoignent de l'importance des besoins d'innovation technique maîtrisée et partagée de cette industrie.

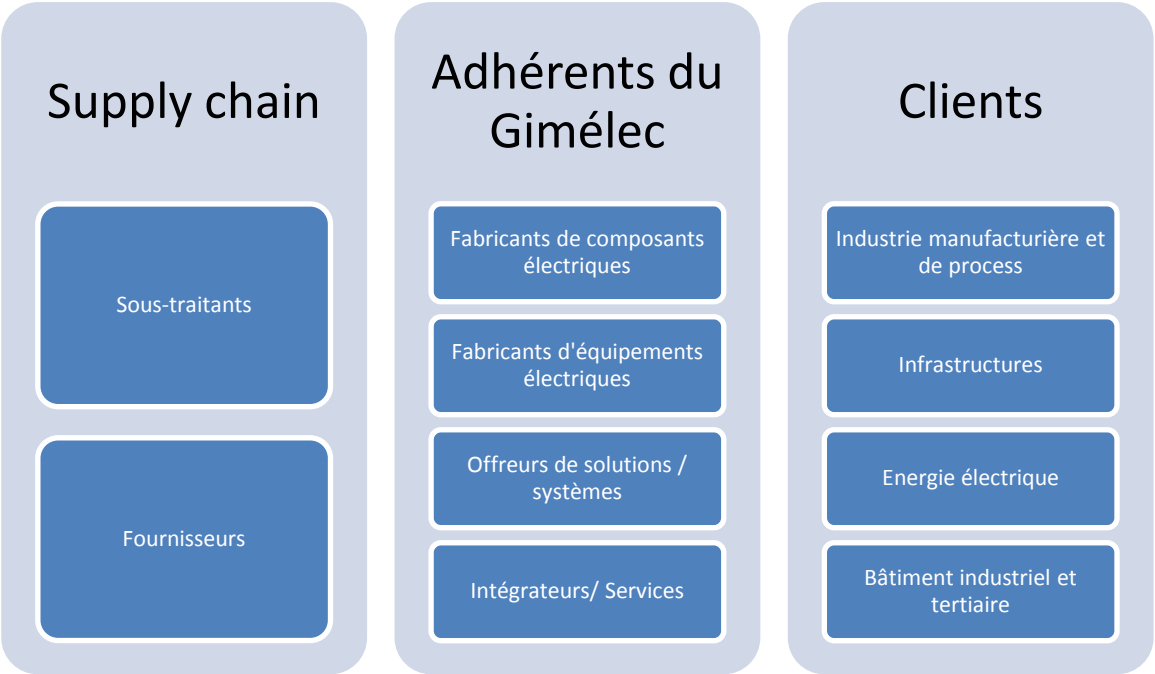

Les grands processus généralement mis en œuvre pour réaliser les composants et équipements électriques sont les suivants :

- Conception de produits et systèmes,
- Production avec une grande part de montage, qu'il soit manuel, automatique, semi-automatique, accompagné de procédés d'emboutissage, d'injection, … pour certaines pièces stratégiques,
- Essais / tests : fonctionnement, sécurité électrique, certification
- Logistique : centres de distribution et transport,
- Installation[4] : pour les équipements, les systèmes, les solutions,
- Maintenance
- Gestion de la fin de vie.

Les matériaux les plus utilisés sont :

- Les plastiques présentant un certain nombre de caractéristiques pour garantir la sécurité électrique,
- Les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et certaines terres rares (source enquête sur les métaux stratégiques de la profession – Gimélec – 15 mars 2012[5]).
- Les cartons pour les emballages.

Les risques liés à l'électricité sont au cœur des métiers de notre industrie et, dès l'origine, la profession s'est investie dans la normalisation en vue d'assurer la sécurité électrique. Méconnus et invisibles, les risques électriques (de surintensité, court-circuit, ou surtension, ..) peuvent néanmoins avoir des effets destructeurs impressionnants, qu'il s'agisse des biens ou des personnes : échauffement, incendie, explosion, électrocution. L'ensemble de l'industrie électrique est focalisée sur la sécurité des usagers où qu'ils se trouvent et a développé toute une série de bonnes pratiques dans le développement de ses produits : conception en vue de la sécurité électrique, en les pérennisant grâce à la normalisation internationale CEI, européenne CENELEC ou locale comme les UL pour les Etats Unis.

[4] L'installation peut comprendre le câblage, la mise en route et les premiers tests

[5] L'enquête Gimélec menée auprès de ses adhérents a fait ressortir une liste des métaux considérés comme stratégiques : Dysprosium (terre rare lourde), Néodyme (terre rare légère), Lithium, Platine, Palladium, Rhodium, Cuivre, Nickel, Cobalt, Fer, Aluminium, Chrome, Niobium, Titane, Béryllium, Tantale, or, argent.

2. ENJEUX DE LA PROFESSION

Les enjeux de la profession constituent autant d'opportunités, que de risques que les entreprises intègrent dans leur stratégie de développement et donc dans leur reporting.

L'enjeu majeur de la profession concerne la **révolution énergétique** en cours et ses implications pour l'énergie électrique :

- Efficience énergétique appliquée dans les domaines du transport et distribution d'électricité, des infrastructures, des bâtiments, de l'industrie : augmenter le service rendu tout en consommant moins avec une électricité de qualité
- Energies renouvelables intermittentes en développement et challenges associés sur le stockage de l'énergie
- Implication croissante des utilisateurs dans le système électrique : devenus consom'acteurs, ils produisent de l'énergie et participent à l'équilibrage offre-demande,
- Optimisation des réseaux électriques pour répondre aux nouveaux modes de production et de consommation,
- Nouveaux usages de l'électricité liés à l'e-mobility comme aux développements d'internet (data centers).
- Energie électrique accessible et partagée dans les pays émergents avec des usages différents des pays développés couplés à une croissance très rapide.

Cela débouche aussi bien sur des obligations réglementaires (exemple : directive européenne écoconception des produits liés à l'énergie ErP) que sur des initiatives volontaires (exemples : programme de déclarations environnementales produits, protocole d'accord d'engagement volontaire concernant la réduction des émissions de SF_6 des appareillages électriques haute et moyenne tension). C'est au demeurant une responsabilité sociétale forte.

Très impliquée sur les questions de l'énergie et de son efficience, la profession se retrouve au cœur des débats sur l'énergie, comme facteur clé du développement durable de nos sociétés au même titre que l'eau.[6]

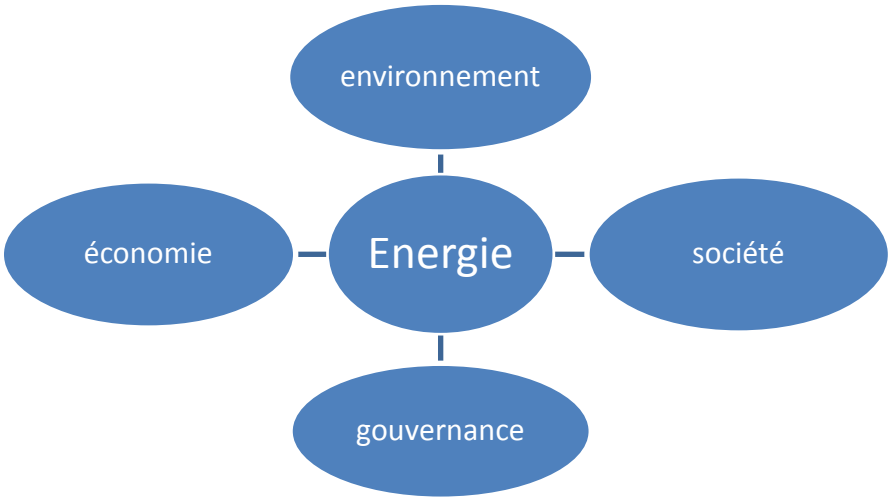

Le deuxième enjeu de la profession est sa **mondialisation** et les challenges correspondants.

[6] L'initiative des Nations Unies « l'énergie durable pour tous » est une des conséquences de ce constat et repositionne l'énergie à un niveau équivalent de besoin vital pour l'humanité que l'eau

D'une manière générale, cette industrie a donné naissance à des groupes mondiaux pour rapprocher la production et la conception des lieux de consommation, afin de mieux répondre à des clients divers et exigeants.
On trouve parmi les adhérents du Gimélec la plupart des leaders mondiaux, mais aussi des ETI et des PME, tous fortement exportateurs.
Les raisonnements se font à l'échelle d'un continent plutôt que d'un pays. La diversité humaine est la grande force de cette industrie autour d'une communauté technique mondiale liée à l'électricité.
La contrepartie est la nécessité de tenir compte de tous dans les mises en place de processus, de systèmes d'information, de politiques, quel que soit leur pays et les réglementations ou normes locales.
L'enjeu associé le plus important concerne le respect de l'éthique et des droits fondamentaux quelles que soient les pratiques locales, en particulier en termes de droits de l'homme, de relations et conditions de travail.

Le troisième enjeu de la profession concerne les nécessaires **compétences techniques** toujours plus pointues.
C'est grâce à ses équipes techniques que cette industrie a réussi pendant près de 100 ans à apporter des solutions pour servir les nouveaux besoins de ses clients.
La montée en compétences à tous les niveaux et tout au long de la vie professionnelle est un challenge presque aussi important que la nécessité d'attirer les talents dans des domaines peu connus, mais vitaux.
Génie électrique et électronique sont à conjuguer avec gestion des systèmes et des interactions en contexte mouvant. Cela débouche sur un renforcement de l'ingénierie et sur l'élargissement des compétences électrotechniques vers les systèmes d'information et logiciels et l'efficacité énergétique en intégrant la thermique.
Ce challenge concerne autant la supply chain et les clients que les équipes internes dans une logique d'ingénierie concourante adaptative.
La désaffection constatée vis-à-vis des métiers techniques pourrait non seulement avoir des conséquences sur l'industrie électrique mais aussi sur la révolution énergétique dans son ensemble.
Le risque associé est largement mentionné dans toutes les études prospectives à horizon 2030-2050 faites au niveau européen et mondial [7] : pas de révolution énergétique sans compétences, pas de développement durable sans révolution énergétique.
La filière est créatrice d'emplois qualifiés qui impactent positivement les territoires et les entreprises de façon pérenne. Elle s'implique fortement dans les contenus des formations au service des emplois de demain.

Pour faire face à ces grands enjeux, la profession doit adapter sa gouvernance. En effet, la mondialisation révèle les limites des modes de représentations historiquement nationaux de la profession, alors que les enjeux sont a minima européens, d'où l'adhésion du Gimélec à des structures européennes et sa présence à Bruxelles.

Ces enjeux majeurs influent fortement les réponses concernant les informations sociales, environnementales et sociétales que ce soit en termes de matérialité, de pertinence des indicateurs ou de typologie d'explications qualitatives fournies.

[7] Voir étude AIE sur l'énergie et étude Commission Européenne sur l'énergie

3. GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES SPECIFIQUES

Le terme de gouvernance est utilisé de façon très extensive dans des contextes extrêmement variés. La compréhension de la profession de ce que peut être la prise en compte de la Responsabilité Sociétale (RS) dans le cadre de la gouvernance, au niveau d'un groupe ou d'une entreprise, est schématisée ci-dessous.

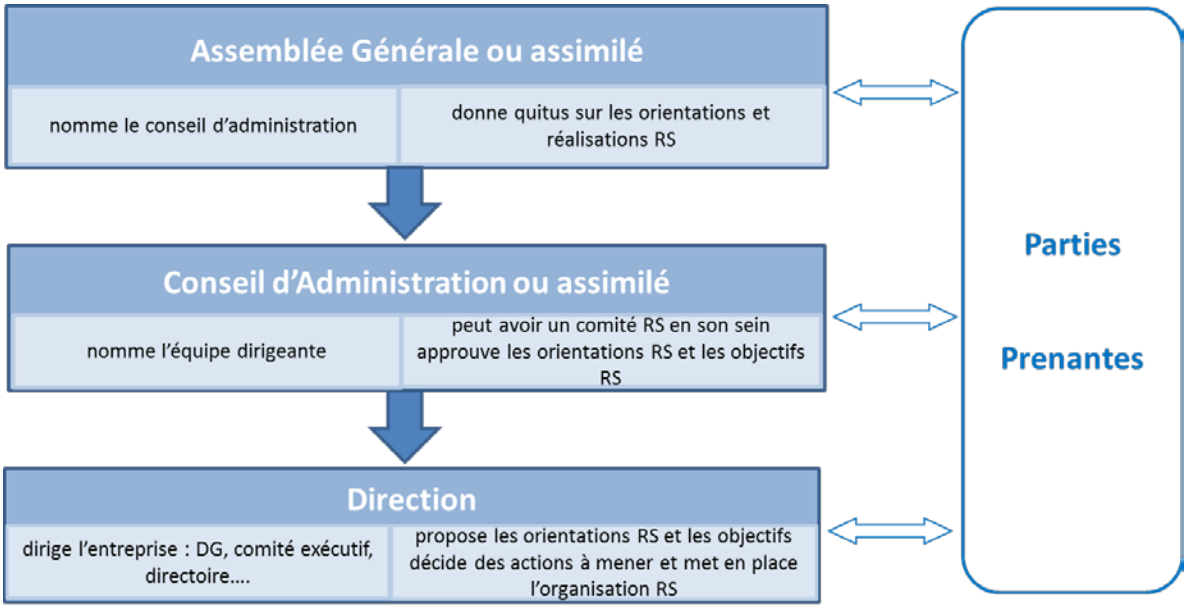

Les orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable peuvent être formalisées dans un ou plusieurs documents sous forme de code(s), charte(s), principes directeurs, politique(s).
Ils font l'objet d'un processus de validation et de revue. Un dialogue avec les parties prenantes est organisé en fonction de la taille, de la structure et de la culture de chaque entreprise.
Il s'agit d'un processus de progrès continu dynamique.
Il y a une très grande diversité dans la façon de s'organiser sur ces différents aspects au sein de la profession.
Depuis la fin des années 2000, on observe cependant la création de plus en plus systématique de fonctions de directeurs développement durable ou responsables RSE couplée à la mise en place de comités rassemblant les équipes dirigeantes de façon opérationnelle sur ces thèmes.

Concernant les parties prenantes spécifiques, il faut considérer:

- L'amont : Une supply-chain à plusieurs niveaux avec une interaction très forte avec les fournisseurs et sous-traitants. C'est un véritable écosystème qui s'est instauré entre PME, ETI et grands groupes, diversifié et très technique, dispersé sur le plan géographique.
- L'aval : la structure multicouche et multi-canal de la chaîne économique aval (distributeurs, intégrateurs, ensembliers, systémiers, installateurs, etc..) se double d'une grande variété d'organisations en fonction des secteurs touchés : bâtiment tertiaire, énergie, infrastructures, industrie.
- Les investissements publics : qu'il s'agisse d'énergie, d'infrastructures ou de bâtiments publics, les fournisseurs d'équipements et systèmes électriques se retrouvent face à des prescripteurs, financeurs, clients, contrôleurs, utilisateurs, du secteur public ou assimilés.
- Les autorités réglementaires : les exigences en termes d'efficacité énergétique et de sécurité, avec des conséquences en matières technique, économique et environnementale, se développent de façon hétérogène d'une zone géographique à l'autre ou d'un secteur à l'autre.

Le schéma ci-dessous propose un panorama des acteurs et parties prenantes de notre secteur.

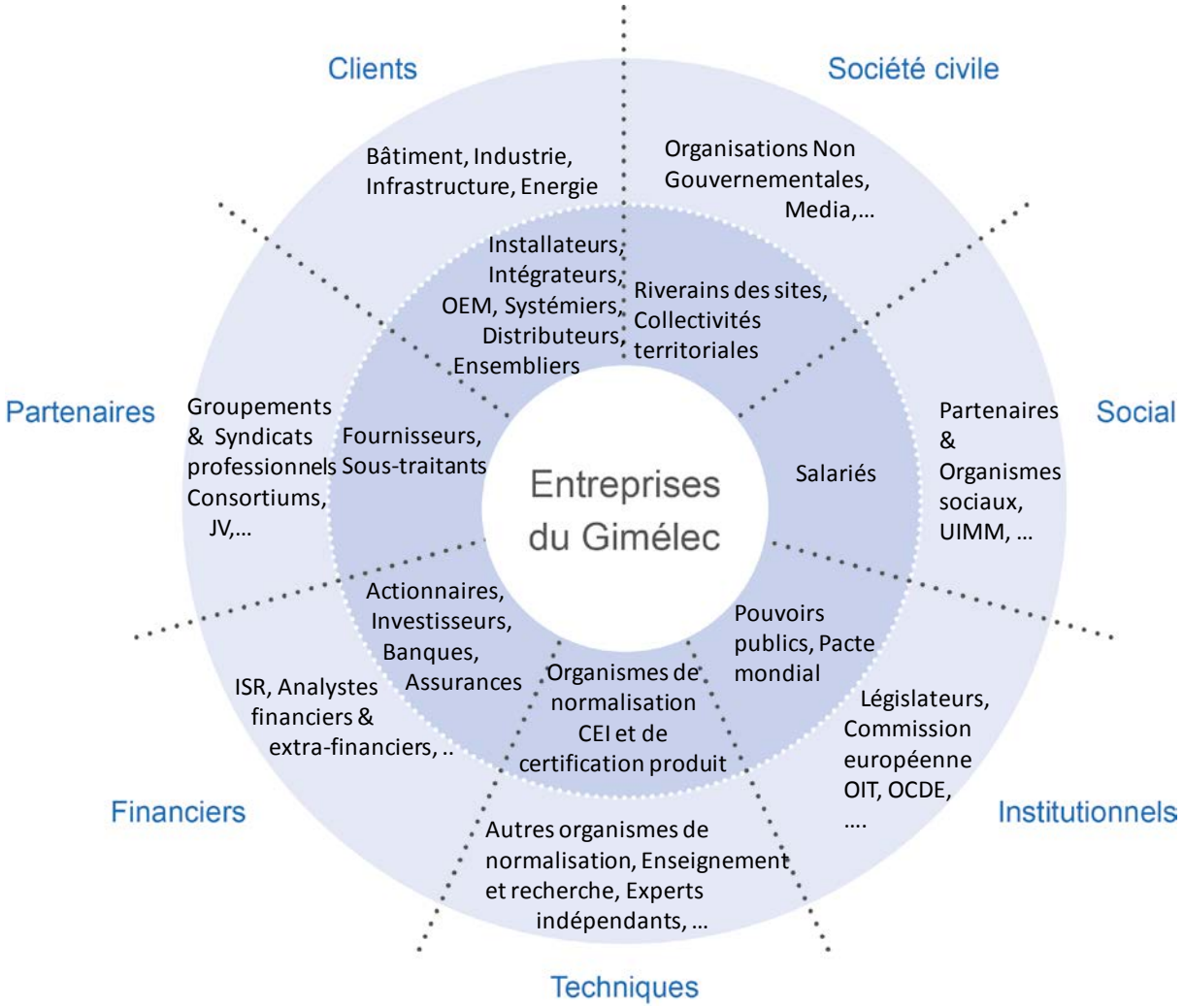

Dans un souci de prise en compte des intérêts de leurs parties prenantes, les membres de la Commission Développement Durable du Gimélec ont sorti une première version de ce guide pour permettre aux adhérents de consulter leurs parties prenantes soit individuellement, soit collectivement.

Une version corrigée du guide est mise à disposition de tous à l'issue de cette consultation

Les points positifs qui ont été mentionnés lors de cette enquête sont les suivants :

- Sur la forme : les textes et tableaux très clairs, la conception de guide avec des explications, des idées, des référentiels, le caractère pédagogique
- Sur le fonds : La matérialité et la sélection d'indicateurs pertinents pour le secteur ; L'exhaustivité ; la présentation des enjeux-clés du secteur, la question de la gouvernance, l'appui sur les grands outils et référentiels internationaux, la proposition de pistes concises et d'indicateurs de référence,

Les points d'amélioration qui ont été mentionnés concernent essentiellement le fonds :

- Faire passer le message sur un reporting au service de l'action de progrès
- Ajouter une matrice de matérialité et la mise en perspective des indicateurs avec la stratégie de l'entreprise
- Prendre en compte le nouveau GRI4
- Compléter les éléments de méthodologie : réflexions sur le périmètre, méthode de calcul, période de reporting, gestion des évolutions de périmètre, taux de couverture, …

Cette nouvelle version publiée en Janvier 2014 cherche à répondre à ces demandes d'améliorations.

4. RECOMMANDATIONS METHODOLOGIQUES

4.1. Référentiels recommandés

Depuis sa création, la commission développement durable a étudié les différents outils qui étaient disponibles en matière de responsabilité sociétale.
Son expérience pratique de ses dernières années lui fait recommander les outils suivants pour toute démarche d'entreprise. Ces différents outils forment un tout cohérent et présentent l'avantage pour notre secteur d'être internationaux.

L'ISO 26000 est un guide complet qui donne non seulement une méthodologie mais aussi des exemples d'actions possibles dans tous les domaines de la Responsabilité Sociétale. Il est à utiliser comme le serait une encyclopédie : on ne la lit pas de la première page à la dernière, mais chaque fois qu'on a une question, on y cherche la réponse.

Le Pacte Mondial est un engagement sur les principes essentiels du développement durable. Ouvert à tous et très simple d'accès, il met à disposition des entreprises une formule concise de ce qu'elle doit soutenir si elle veut s'engager sur cette voie. Il lui offre visibilité internationale (registre des signataires), méthodologie de progrès continu (principe du rapport annuel de progrès) et une plateforme électronique d'exemples et d'outils en constante amélioration.
Le Gimélec est signataire du Pacte Mondial depuis juin 2010.

Le GRI ou Global Reporting Initiative est une plateforme collective de développement d'indicateurs sur tous les sujets ayant trait à la responsabilité sociétale. Gratuit, il peut être utilisé comme une sorte de dictionnaire des indicateurs internationalement reconnus. Plutôt que d'inventer des indicateurs, il est préférable de commencer par identifier quels indicateurs du GRI existent sur le sujet à traiter. C'est pourquoi dans les chapitres suivants, la mention de l'indicateur GRI disponible est systématiquement donnée.

L'annexe 2 présente l'articulation de ces 3 référentiels avec la réglementation française.

A l'échelle internationale, deux autres outils viennent utilement compléter cette liste :
Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales exerçant leurs activités dans les pays adhérents ou à partir de ces derniers. Les Principes directeurs constituent, en matière de conduite responsable des entreprises, le seul code exhaustif convenu à l'échelon multilatéral que les gouvernements se sont engagés à promouvoir.

Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail traitent en profondeur de tous les sujets techniques ayant trait à l'emploi.

4.2 Stratégie, gouvernance et matérialité

Le reporting extra-financier doit être examiné dans une mise en perspective avec la culture, la gouvernance et la stratégie de l'entreprise, tout comme les résultats financiers.
Chaque entreprise établit ce reporting en fonction de sa taille, de sa culture et de son contexte propres, en accord avec les exigences réglementaires.

Pour **donner du sens** aux informations fournies, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, il est nécessaire de préciser :

- sa politique – et ses résultats,
- Quels sont les risques et comment les gérer.

Cette approche est cohérente avec la législation européenne en cours d'élaboration et l'approche américaine de gestion par le risque.

L'entreprise a des ressources limitées et il est raisonnable de les concentrer sur les enjeux qui sont prioritaires. Il s'agit de mesurer la « matérialité » de ces enjeux au regard de la stratégie et des besoins des parties prenantes. En effet, la pérennité de l'entreprise dépend aussi des enjeux identifiés par ces parties prenantes.
Pour ce faire, il est possible de s'appuyer sur la méthodologie présentée dans le référentiel AA1000 Normes sur les principes d'Accountability et dans le GRI4 chapitre G4-18.

Le choix du périmètre de reporting doit être cohérent avec la stratégie de l'entreprise et le périmètre du reporting financier. La mise en œuvre opérationnelle peut nécessiter un certain temps pour atteindre un niveau de fiabilité satisfaisant : formation des acteurs locaux du reporting, adaptation aux concepts et réalités locales, déverminage de notions nouvelles et innovantes. Dans tous les cas, le périmètre est représentatif des activités et des zones géographiques.
La gestion du périmètre se fait annuellement pour tenir compte des évolutions significatives intervenues, qu'il s'agisse de cessions ou d'achats d'activités. La mise en évidence des impacts des changements de périmètre peut éviter de longues explications sur des variations inhabituelles de données chiffrées. Les méthodes déjà appliquées dans le cadre du reporting financier sont d'une aide précieuse pour le faire.
La gestion des changements de référentiel pour les indicateurs (par exemple passage du GRI3 au GRI4) se fait en ménageant une période de transition et les intégrations progressives sont explicitées.

Dans les tableaux qui suivent, la première colonne correspond à la liste des informations demandées dans le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II.
Les informations peuvent être qualitatives ou quantitatives.
Il est possible de s'appuyer sur les indicateurs EFFAS (European Federation of Financial Analysts Society) en complément des indicateurs du GRI.
Le terme « matérialité » est le terme consacré au niveau international pour caractériser l'importance, la pertinence et la significativité d'un thème.

5. INFORMATIONS SOCIALES

Lorsque des indicateurs quantitatifs existent dans le référentiel du GRI 4, il est recommandé de l'utiliser : la 2ème colonne mentionne l'indicateur disponible recommandé.
L'entreprise peut mentionner toutes les politiques et initiatives significatives de bonnes pratiques.

1. Informations sociales	Indicateur recommandé GRI4	commentaires
		Idées : Le Bilan Social (obligatoire pour les entreprises françaises dont l'effectif habituel est d'au moins 300 salariés) est une source d'informations facilitant l'établissement de ce *chapitre 5. Informations sociales*
a) Emploi		**Matérialité/pertinence : +++** Industrie manufacturière employant une importante main d'œuvre notamment en usine et dans différents pays Entreprises de service employant une importante main d'œuvre qualifiée
- L'effectif total	**G4-9**	Idées : à la fin de l'exercice ou moyen ; distinguer les CDD, CDI et intérimaires ⇨ peut servir à calculer d'autres indicateurs
- La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	**G4-10**	
- Les embauches et les licenciements	**G4-LA1**	Idées : • Embauches dans l'année par catégories socioprofessionnelles, type de contrat, classe d'âge • Départs dans l'année : nombre de licenciements dans l'année • Turnover total et volontaire : nombre de départs total et volontaires sur l'effectif mensuel moyen de l'année
- Les rémunérations et leur évolution	**G4-EC1** **G4-EC5** **G4-LA13** **G4-LA2** **G4-EC3**	Idées : • Avoir une approche macro, donner les évolutions, les compléments type intéressement, la part variable, la masse salariale, les avantages sociaux • Indicateurs par rapport au mini du pays, ratios d'écarts de salaires
b) Organisation du travail		**Matérialité/pertinence : +++** Industrie manufacturière avec des impératifs de juste à temps, de flexibilité et de Service au client induisant des astreintes et déplacements
- L'organisation du temps de travail		Approche sectorielle : Industrie de montage / manufacturière avec des approches de juste à temps, gestion de délai, typologies de pièces qui induisent des organisations de temps de travail multiples. Le service au/chez le client implique aussi des contraintes particulières du type astreinte ou temps de trajet particuliers Idées : • Durée de travail : Nbre jours/an, horaires hebdomadaires moyens,… • Effectif par typologie d'organisation : temps partiel, équipes alternées, • Politique de rémunération impactant l'organisation du temps de travail : exemple à la pièce / tâche
- L'absentéisme (si cotées)	**G4-LA6**	Idées : • Taux d'absentéisme total • Taux d'absentéisme maladie = Nbre jours de maladie/ Nbre de jours théoriques travaillés • Taux d'absentéisme par zone géographique

1. Informations sociales	Indicateur recommandé GRI4	commentaires
c) Relations sociales		**Matérialité/pertinence : +++** Industrie manufacturière employant une importante main d'œuvre en usine dans différents pays Entreprises de service employant une importante main d'œuvre qualifiée
- L'organisation du dialogue social, notamment : règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel	**G4-11** **G4-LA4**	Idées : En complément des indicateurs LA4 et LA5, description de la représentation du personnel, nombre de commissions paritaires et nombre de réunions tenues
- Le bilan des accords collectifs	**G4-26** **G4-27**	Idées : Liste des accords signés pendant l'année et périmètre couvert
d) Santé et sécurité		**Matérialité/pertinence : ++** Les risques santé/sécurité générés par les processus de production mis en œuvre sont faibles. Les principaux risques étant ceux liés aux opérations répétitives des processus de montage (risques TMS) et aux tests ou à l'installation des produits électriques (risque électrique) ***La mise en œuvre d'un système de management de la Santé et de la Sécurité au travail selon le référentiel normatif OHSAS18001 est recommandée***
- Les conditions de santé et de sécurité	**G4-LA5** **G4-LA8**	Approche sectorielle Selon les grands processus identifiés : TMS liées au montage, sécurité électrique liée aux essais & tests ainsi qu'à l'installation Idées : Cartographie des risques en lien avec les processus mis en œuvre
- le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	**G4-LA8**	Idées : Liste des accords signés pendant l'année et périmètre couvert

- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles (si cotées)	**G4-LA6**	Idées :
		• Dans le cas des maladies professionnelles, il recommandé de s'appuyer sur la liste établie par l'OIT en lien avec l'OMS. Il est possible dans une première étape de :
		  o faire un focus sur le périmètre France,
		  o ou se concentrer sur certaines maladies professionnelles comme amiante, TMS, surdité mais sur tout le périmètre,
		• De façon globale, avoir une approche qualitative par l'analyse de risques liée à l'activité : risque électrique, TMS, ondes, etc.

e) Formation		**Matérialité/pertinence : +++** La technicité des produits et services est très forte et requiert un bon niveau de compétences que ce soit en R&D, production, tests, installation, maintenance, vente et service après-vente.
- Le nombre total d'heures de formation	**G4-LA9**	Idées : • En moyenne par personne, • Par thème
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation	**G4-LA10**	Idées : • Montant (€) et % de la masse salariale consacrés à la formation continue • Nombre de personnes formées • Congés de formation et contrat d'apprentissage

1. Informations sociales	Indicateur recommandé GRI4	commentaires
f) Egalité de traitement. Les mesures prises en faveur de :		**Matérialité/pertinence : +++** Le secteur part d'un historique : majorité de femmes dans les ateliers de montage, majorité d'hommes dans les services techniques. <u>Idées</u> : S'appuyer sur la norme SA8000 développée pour prévenir entre autres les discriminations par le SAI à partir des conventions de l'Organisation Internationale du Travail et sur les outils mis à disposition par le Ministère du travail en France
- L'égalité entre les femmes et les hommes	**G4-LA12** **G4-LA13**	<u>Idées :</u> • S'appuyer sur les rapports de situation comparée (obligation française).et la nouvelle norme parue en juillet 2012 « gender equity Seal Standard » (SAI et Nations Unies) • Programmes de formation professionnelle dédiés
- L'emploi et l'insertion des personnes handicapées		<u>Idées :</u> • Montant des achats aux ESAT, • % des salariés en situation de handicap, • Appliquer la charte relative au handicap proposée par le Ministère des Affaires Sociales en France et s'appuyer sur les conventions de l'OIT à l'étranger
- La lutte contre les discriminations	**G4-HR3** **G4-LA12**	⇨ En France : difficile de quantifier les résultats à cause des interdictions réglementaires, mais possible de présenter les programmes de prévention des discriminations
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT		**Matérialité/pertinence : +++** Le secteur est présent dans des pays qui ne respectent pas tous les conventions de l'OIT Le processus de montage est facilement réalisable dans des structures non officielles difficiles à contrôler : l'achat de sous-traitance est un facteur multiplicateur du risque. En revanche, il peut permettre facilement l'emploi de personnes présentant un handicap. ***Le référentiel normatif SA8000 développé par le SAI est recommandé, car il s'appuie sur les conventions de l'OIT***
- En faveur de la liberté d'association et du droit de négociation collective (si cotées)	**G4-HR4** **G4-11** **G4-LA4**	<u>Idées :</u> Cartographie croisé des sites de production et des pays, système de management SA 8000 dans les pays identifiés à risque
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (si cotées)	**G4 –HR3** **G4-LA12** **G4-LA13**	<u>Idées</u> : Actions de promotion des formations techniques auprès des filles, recours à des structures adaptées pour les handicapés
- A l'élimination du travail forcé obligatoire (si cotées)	**G4-HR6**	<u>Idées :</u> Cartographie croisée des sites de production et des pays, système de management SA 8000 dans les pays identifiés à risque
- A l'abolition effective du travail des enfants (si cotées)	**G4-HR5**	<u>Idées :</u> Cartographie croisée des sites de production et des pays, système de management SA 8000 dans les pays identifiés à risque

6. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Lorsque des indicateurs quantitatifs existent dans le référentiel du GRI4 il est recommandé de l'utiliser : la 2ème colonne mentionne l'indicateur disponible recommandé.
L'entreprise peut mentionner toutes les politiques et initiatives significatives de bonnes pratiques.

2. Informations environnementales	Indicateur recommandé GRI4	commentaires
a) Politique générale en matière environnementale		**Matérialité/pertinence : ++** Le secteur n'a pas, de façon générale, de processus, ni de produits intrinsèquement polluants ou consommateurs d'eau. Fournisseur de solutions et services pour l'énergie durable, il est fortement impliqué dans les évolutions qui visent à réduire nos consommations d'énergie et développer des sources alternatives. ***Le référentiel normatif ISO 14001 est recommandé***
- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement		Idées : • Enoncé de la politique environnementale, organisation de l'entreprise, • Les objectifs ou projets prioritaires issus des enjeux principaux • Liste des certifications,
- Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement		Idées : Nombre de personnes formées, nombre d'heures de formation, articles dans journaux internes, actions de communication interne
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	**G4-EN31**	Idées : Type de classement des sites, montant des dépenses, actions éventuelles réalisées
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours (si cotées)	**G4-EN29**	Approche sectorielle Le secteur n'ayant, en général, pas de processus, ni de produits intrinsèquement polluants ou consommateurs d'eau, ce montant de provisions peut être nul pour certaines entreprises. Il peut être nécessaire de prendre en compte l'historique industriel des sites.
b) Pollution et gestion des déchets		**Matérialité/pertinence : +** En tant qu'industrie de montage et services associés, le secteur présente peu de risques critiques de pollution. La grande partie des déchets provient des rebuts de fabrication qui sont limités dans un souci de qualité et de rentabilité ou recyclés le cas échéant.
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	**G4-EN22** **G4-EN24** **G4-EN26**	Approche sectorielle La consommation d'eau est généralement limitée en terme d'usages : cuisine, sanitaires, nettoyage. Il y a très peu d'usages industriels à risque (ex : traitement de surface, peinture) souvent avec des boucles fermées pour préserver l'eau et des solutions de substitution ou d'aspiration pour préserver l'air et la santé et fortement réglementées Idées : Indiquer s'il y a stockage important de produits dangereux, vérifier si les eaux usées issues des commodités (restaurant, sanitaires..) sont reliées correctement à des installations de traitement publics ou internes.
- Les mesures de prévention de la production, de recyclage et d'élimination des déchets	**G4-EN23** **G4-EN25**	Approche sectorielle La directive européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et la directive sur l'élimination de substances dangereuses ROHS ont incité le secteur à renforcer l'écoconception de ses produits et créer des initiatives volontaires de recyclage. S'ajoute la directive sur les emballages qui nécessite leur écoconception. En production, la prévention des déchets est synonyme de meilleure rentabilité et donc très active. Idées : • Ecoconception en vue du recyclage, • Adhésion à des filières de recyclage des produits en fin de vie • Gestion serrée des rebuts + design for 6sigma, • Tonnage des déchets sites (dangereux incluant les DEEE et

		autres) et taux de valorisation • Tonnage de produits dangereux / non dangereux
2. Informations environnementales	**Indicateur recommandé GRI4**	**commentaires**
- La prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité		Approche sectorielle En tant qu'industrie de montage les nuisances sonores se limitent, en général, au bruit des machines automatiques situées à l'intérieur de bâtiments et réalisant du montage de petites pièces. Les risques spécifiques identifiés peuvent concerner les produits utilisant du SF6 et les éventuelles perturbations liées aux essais de forte puissance
c) Utilisation durable des ressources		**Matérialité/pertinence : ++** Le secteur est faiblement utilisateur de ressources naturelles en direct. Doivent être mentionnés la question des métaux dans les produits et des carburants pour le transport / logistique. L'enjeu principal de ce domaine réside dans la consommation d'énergie, dans une optique d'exemplarité
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales	**G4-EN8** **G4-EN9** **G4-EN10**	Approche sectorielle : Site : La consommation d'eau est généralement limitée en terme d'usages : cuisine, sanitaires, nettoyage, et il y a très peu d'usages industriels (ex : traitement de surface) souvent avec des boucles fermées. Idées : • Croiser la carte des sites avec les zones de stress hydrique, • Ratio : m3 consommé par millions d'euros de production

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	**G4-EN1**
	G4-EN2
	G4-EN28 ?
		Approche sectorielle :
		• Approche produit : écoconception
		  o en réduisant les masses à iso-fonction, notamment pour le cuivre et autres métaux critiques présentant un risque d'épuisement des ressources de minerai.
		  o en organisant les filières de collecte et de recyclage des produits en fin de vie.
		• Approche site : réduction des taux de non qualité
		⇨ EN2 : Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées : cet indicateur n'est pas accessible pour les métaux et plastiques.
		Idées :
		• Mentionner la réalisation d'ACV, de PEP ecopassport, ou l'appartenance à une filière DEEE
		• Pourcentage de l'activité (chiffre d'affaires) réalisé avec des produits éco-conçus

- La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	**G4-EN3** **G4-EN4** **G4-EN5** **G4-EN6** **G4-EN7**	Approche sectorielle : Approche produit/service : • Ecoconception en vue de la réduction de la consommation d'énergie à iso-fonction, notamment en lien avec la directive européenne ErP • Offre de produits autour de l'efficacité énergétique, de la mesure et du monitoring, et des ENR • Offres de service : contrat de service énergétique, contrat de performance énergétique Approche Sites : les processus de montage sont peu consommateurs d'énergie, mais d'autres processus peuvent l'être de manière plus marquée (injection, moulage, presse, etc…). Il est recommandé de mettre en place des audits énergétiques ciblés et de systématiser la certification ISO 14001. Idées : • Certification ISO 50001, • Diagnostic énergétique des bâtiments, • Travaux d'amélioration d'isolation des bâtiments, • Indicateur consommation énergie bâtiments/m² • Quote-part de l'énergie utilisée provenant d'énergies renouvelables, • Mise en regard de l'énergie économisée par l'usage des produits, versus l'énergie utilisée pour la fabrication de ces mêmes produits.

2. Informations environnementales	Indicateur recommandé GRI4	commentaires
- L'utilisation des sols (si cotées)		Approche sectorielle : Le secteur n'exploite pas les sols en direct, pas d'extraction de minerai ou d'utilisation des sols pour l'agriculture. Les sites de fabrication sont très majoritairement localisés au sein de zones d'activité et de zones industrielles. Les natures d'activités permettent potentiellement une mise en étage des ateliers limitant ainsi l'emprise au sol. Idées : Espace occupé au sol par les sites.
d) Changement climatique		**Matérialité/pertinence : +++** Le secteur impacte très favorablement le changement climatique grâce à son offre au service de la révolution énergétique.
- Les rejets de gaz à effet de serre	**G4-EN15** **G4-EN16** **G4-EN17** **G4-EN18** **G4-EN19** **G4-EN20** **G4-EN21**	Approche sectorielle : Le secteur offre toute une série de produits, systèmes et services en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Peuvent être cités les équipements pour les smart grids, les smart buildings notamment. En revanche, les sites sont peu émetteurs de rejet direct lié aux processus, à l'exception des sites fabricant des produits pour la moyenne/haute tension utilisant le SF6[8]. Idées : Bilan des gaz à effet de serre avec détails des scope 1, 2 et 3. Ratio de tonnes de CO^2 émise par million d'euros de CA
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique (si cotées)	**G4-EC2**	Approche sectorielle : Un certain nombre d'offres produits et services (efficacité énergétique, énergies renouvelables, …) constituent des solutions à la nécessaire adaptation aux conséquences du changement climatique. Idées : Pour les sites, croiser la carte des sites avec celle des zones de stress hydrique et la carte de montée des eaux et des dérèglements climatiques.
e) Protection de la biodiversité		**Matérialité/pertinence : +** Le secteur n'exploite pas directement la biodiversité. Les sites de fabrication sont très majoritairement localisés au sein de zones d'activité et de zones industrielles.
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	**G4-EN11** **G4-EN12** **G4-EN13** **G4-EN14**	Idées : Faire la cartographie des zones de protection de la biodiversité et y placer ses sites permet d'identifier le pourcentage de sites en dehors de toute zone sensible

[8] Le SF6 est utilisé pour ses propriétés diélectriques sans équivalent, mais présente un fort pouvoir de réchauffement climatique.

7. INFORMATIONS SOCIETALES

Lorsque des indicateurs quantitatifs existent dans le référentiel du GRI4 il est recommandé de l'utiliser : la 2ème colonne mentionne l'indicateur disponible recommandé.
L'entreprise peut mentionner toutes les politiques et initiatives significatives de bonnes pratiques.

3. Informations sociétales	Indicateur recommandé GRI4	commentaires
a) Impact territorial, économique et social de l'activité		**Matérialité/pertinence : +++** En tant qu'entreprises industrielles manufacturières, technologiques et des services associés, le secteur est pourvoyeur d'emplois qualifiés dans tous les pays et régions où il est présent. En tant que fournisseur d'offres de produits, systèmes et services pour la maîtrise de l'énergie, il contribue au développement des infrastructures des territoires, au bénéfice des collectivités publiques, des entreprises locales et des personnes. Il est pourvoyeur de solutions pour la révolution énergétique en cours
- *En matière d'emploi et de développement régional*	**G4-EC1** **G4-EC6** **G4-EC7** **G4-EC8** **G4-EC9**	Approche sectorielle : Le secteur est pourvoyeur d'emplois directs dans les centres de recherche, les unités de productions et les entités de services répartis sur le territoire, ainsi que d'emplois indirects via ses nombreux sous-traitants et fournisseurs locaux. En France, il participe activement aux instances de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour aider à l'adaptation des compétences techniques, notamment celles liées à la révolution énergétique. Le secteur participe significativement à l'insertion professionnelle des jeunes via l'apprentissage.
- *Sur les populations riveraines et locales*	**G4-SO1** **G4-SO2** **G4-EC5**	Approche sectorielle : Au-delà des opportunités en termes d'emplois et de développement des compétences, les entreprises du secteur contribuent à la vie économique locale par le paiement d'impôts et taxes et le cas échéant par des partenariats à des projets locaux. Le secteur est peu impactant sur les populations riveraines et locales. Idées : • Cartographie du paiement des impôts et taxes, • Eventuelles coopérations avec les riverains sur des projets locaux

3. Informations sociétales	Indicateur recommandé GRI4	commentaires
b) Relations avec les parties intéressées		**Matérialité/pertinence : ++** Les relations avec les parties prenantes (norme ISO 26000) sont une composante essentielle de la RSE.
- *Les conditions du dialogue avec les parties intéressées*	**G4-24** **G4-25** **G4-26** **G4-27**	Approche sectorielle : voir schéma page 9 Du fait de la technicité des produits, un dialogue technique est établi depuis le début de cette industrie avec les clients et fournisseurs des produits et systèmes dès leur conception. La normalisation électrotechnique au sein de la CEI, du CENELEC et des organismes nationaux de normalisation fonde le dialogue technique avec les parties prenantes depuis plus de 100 ans : les experts externes, comme les scientifiques et les autorités sont associés à ces travaux au service des meilleures technologies. Idées : Identifier et qualifier les conditions du dialogue par grande typologie, en fonction du type d'organisation et des situations locales : • Actionnaires : selon statuts et structure de l'entreprise • Syndicats salariés : selon conventions OIT et spécificités nationales (ex : convention Métallurgie en France) • Autres dialogues salariés : selon taille et politique R.H. de l'entreprise • Clients : bonne pratique sectorielle de dialogue technique pour les projets avec clients et fournisseurs • Normalisation électrotechnique (CEI, CENELEC) : approche sectorielle historiquement forte, comprenant les échanges avec experts et flux constant de normalisation technique (appareillage, système et mise en œuvre)
- *Les actions de partenariat ou de mécénat*	**G4-EC1** **G4-EC7**	Idées : • Partenariat avec des ONG comme Electriciens sans frontières, • Pacte PME ou Entreprendre pour la cité, • Activités des fondations d'entreprises, • Echanges sectoriels réguliers au niveau de la filière électrique et électronique (FIEEC) avec des organisations institutionnelles et entrepreneuriales (Pacte PME, Entreprendre pour la cité, CGPME, etc.)
c) Sous-traitance et fournisseurs		**Matérialité/pertinence : +++** Les achats représentent plus de 50% du CA des entreprises du secteur. Leur management responsable est considéré comme essentiel pour la pérennité du secteur. Au sein de la commission Développement Durable du Gimélec , un Groupe de Travail Achats Durables permet à la profession de partager ses bonnes pratiques.
- *La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux*	**G4-1** **G4-12** **G4-13**	Idées : • Politique achats responsables, • Pourcentage de fournisseurs signataires du Pacte Mondial • Pourcentage des achats réalisés avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial • Description de la façon dont sont pris en compte les enjeux RSE dans la politique d'achat. • Déclinaison de la démarche RSE aux fournisseurs, • Critères RSE qui peuvent influer sur l'évaluation des fournisseurs en plus des critères classiques QCD (Qualité-Coût-Délai)

3. Informations sociétales	Indicateur recommandé GRI4	commentaires
- *L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale (si cotées)*	**G4-EN32** **G4-EN33** **G4-LA14** **G4-LA15** **G4-HR6** **G4-HR10** **G4-HR11** **G4-SO9** **G4-SO10**	Idées : • Evaluation des fournisseurs élargie aux thèmes de la responsabilité sociétale, en utilisant éventuellement le questionnaire de la profession • Questionnaire d'évaluation commun à la profession • Utiliser la norme « Achats responsables », pour intégrer les critères RSE à chaque étape du processus d'achat : de l'analyse du marché au retour d'expérience, en passant par les spécifications d'achat. • Création de fiche d'évaluation RSE des fournisseurs avec suivi des actions de progrès
d) Loyauté des pratiques		**Matérialité/pertinence : +++** Le secteur est concurrentiel et les investissements publics constituent une part importante du CA qu'il s'agisse de bâtiment tertiaire, d'infrastructures de transports ou d'énergie. Au sein de la Commission développement Durable du Gimélec, un Groupe de Travail Ethique des Affaires permet à la profession de partager sur les bonnes pratiques et a formalisé plusieurs documents décrivant des outils ou dispositifs à mettre en place pour une loyale et saine éthique des affaires
- *Les actions engagées pour prévenir la corruption (si cotées)*	**G4-SO3 à 8**	Idées : • Programmes de compliance de type anglo-saxon (USA, UK) • Label Ethic intelligence, • Chartes et/ou codes de bonne conduite. • Programmes de formation et/ou de sensibilisation
- *Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs (si cotées)*	**G4-PR1** **G4-PR2**	Approche sectorielle : Même si les produits de notre secteur ne sont pas à destination des consommateurs finaux, mais des professionnels, la question de la sécurité électrique est au cœur de nos préoccupations depuis plus de 100 ans et traduite dans les normes élaborées par la profession. ⇨Droit concerné : droit du travail Ces normes garantissent une meilleure sécurité pour les utilisateurs finaux de nos produits et systèmes, ainsi qu'une meilleure sécurité pour les professionnels qui les mettent en œuvre. Pour être réellement appliquées dans les faits, les formations professionnelles comme les habilitations électriques permettent de garantir leur bonne compréhension par les professionnels.
- *Autres actions engagées au titre du 3°en faveur des droits de l'homme (si cotées)*	**G4-HR**	*Actions en faveur de la diversité.*

ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE

Règlementations

France :

Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025746900&dateTexte=&categorieLien=id

Europe :

COM(2013) 207 final du 16 avril 2013 Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupeshttp://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0207:FIN:FR:PDF

Guides :

Guide Reporting RSE Les nouvelles dispositions légales et réglementaires MEDEF – mai 2012 : ce guide explique l'application de la réglementation française sur le reporting RSE.

http://www.medef.com/fileadmin/user_upload/www.medef-corporate.fr/document/RSE/MEDEF_-_Guide_Reporting_RSE_-_Mai_2012.pdf

Global Reporting Initiative GRI est l'initiative de référence mondiale pour le reporting RSE qui est reprise et utilisée par tous. La version 4 est substantiellement enrichie notamment sur la gouvernance et la matérialité.

https://www.globalreporting.org/reporting/g4/Pages/default.aspx**EFFAS** : La fédération européenne des sociétés d'analystes financiers a produit un guide des indicateurs à publier par secteur dans le reporting environnemental, social et sociétal :

http://www.effas-esg.com/wp-content/uploads/2011/07/KPIs_for_ESG_3_0_Final.pdf

Organismes de référence :

OCDE : L'OCDE produit de nombreux documents de référence dont les principes de gouvernement d'entreprise.

http://www.oecd.org/fr/daf/affairesdentreprises/principesdegouvernementdentreprisedelocde.htm

Organisation Internationale du travail OIT : L'OIT produit de nombreuses conventions internationales sur le droit du travail faisant référence.

http://www.ilo.org/global/standards/lang--fr/index.htm

Normes de référence :

ISO 26000 norme internationale qui donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour opérer de manière socialement responsable.

http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm

ISO 14001 norme internationale de Systèmes de management environnemental -- Exigences et lignes directrices pour son utilisation

http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/management-standards/iso14000.htm

ISO 50001 norme internationale de système de management de l'énergie

http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/management-standards/iso50001.htm

OHSAS 18001 norme britannique sur l'évaluation de la santé et la sécurité au travail qui précise les exigences qu'un système de management de la santé et la sécurité au travail (SST) doit satisfaire.

http://www.boutique.afnor.org/norme/bs-ohsas-180012007/systemes-de-gestion-de-sante-et-securite-professionnelles-exigences/article/744043/eu110422#info

SA 8000 est une norme américaine développée par une ONG *Social Accountability International* (SAI) qui couvre les domaines correspondant aux conventions de l'OIT et la gestion des ressources humaines.

http://www.sa-intl.org/index.cfm?fuseaction=Page.ViewPage&PageID=937

AA1000 est une série de normes visant à aider les entreprises à structurer la manière dont elles appréhendent et mettent en œuvre leur obligation de rendre compte.

http://www.accountability.org/standards/index.html

ISAE 3000 Norme de vérification en vue de l'engagement d'assurance d'informations non financières
http://www.ifac.org/publications-resources/isae-3000-revised-assurance-engagements-other-audits-or-reviews-historical-fi

BS10500 Norme de système de management anti-corruption britannique
http://shop.bsigroup.com/ProductDetail/?pid=000000000030238856

Initiatives remarquables :

Pacte Mondial : Le Pacte Mondial est une initiative lancée au début des années 2000 par le secrétaire général de l'ONU d'engagement volontaire de progrès sur 10 Principes.
http://www.pactemondial.org/liste-des-10-principes.html

Pacte PME initiative française en faveur du développement des PME
http://www.pactepme.org/

Electriciens sans frontières organisation non gouvernementale d'aide au développement autour de l'électricité
http://www.electriciens-sans-frontieres.org/

Outils français:

Outil d'aide du ministère du travail sur l'égalité professionnelle
http://www.ega-pro.fr/

Outils d'aide du ministère des affaires sociales
http://www.social-sante.gouv.fr/documentation-publications,49/ouvrages-pratiques-chartes,1348/handicap-personnes-agees,1688/chartes-et-guides-pratiques,7543.html

La Médiation Inter-entreprises vient en aide auprès de toute entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité, rencontrant des difficultés contractuelles et/ou relationnelles avec un client ou un fournisseur.
http://www.mediateur.industrie.gouv.fr/

Le bilan social est, en France, un instrument de mesure du domaine social dans l'entreprise, défini par les articles L. 2323-68 à L. 2323-77 et R. 2323-17 du Code du travail français.
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=9DBABAFF70338042D9C29FE507681A36.tpdjo03v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006195708&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20130104

Organismes de normalisation électrique :

CEI : international http://www.iec.ch/

CENELEC : européen http://www.cenelec.eu/

UTE : français http://www.ute-fr.com/

Sources sur l'énergie durable :

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) est une organisation internationale fondée à l'OCDE en 1974. Elle est reconnue mondialement pour la publication de son rapport annuel intitulé World Energy Outlook (WEO).
http://www.worldenergyoutlook.org/

L'OCDE publie des études sur la croissance verte :
http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/versuneenergieplusverte/

Le programme des Nations Unies a un département Energie qui produit des rapports de prospective :
http://www.unep.org/energy/Home/tabid/101116/Default.aspx

Les nations Unies ont lancé une initiative « l'énergie durable pour tous »
http://www.sustainableenergyforall.org/

De nombreux documents et études prospectives sont disponibles autour de la « stratégie énergétique pour l'Europe »
http://ec.europa.eu/energy/index_fr.htm

ANNEXE 2 : TABLE DE CORRESPONDANCE

Réglementation française décret 2012-557	GRI4	ISO 26000	Pacte Mondial
Social			
1. a) Emploi 1. b) Organisation du travail 1. c) Relations sociales 1. d) Santé et sécurité 1. e) Formation 1. f) Egalité de traitement **1. g)** Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT	Pratique en matière d'emploi et travail décent • Emploi • Relation employeur/employés • Santé et sécurité au travail • Formation et éducation • Diversité et égalité des chances • Egalité de rémunération entre les femmes et les hommes • Evaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs • Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi	Relations et conditions de travail 6.4	**Principe 3:** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective **Principe 4:** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire **Principe 5:** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants **Principe 6:** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
	Droits de l'homme • Investissement • Non-discrimination • Liberté Syndical et droit de négociation collective • Travail des enfants • Travail force ou obligatoire • Droits des peuples autochtones • Evaluation • Evaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs • Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'homme	Droits de l'Homme 6.3	**Principe 1:** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme **Principe 2**: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme
Environnement			
2. a) Politique générale en matière environnementale 2. b) pollution et gestion des déchets 2. c) Utilisation durable des ressources 2. d) Changement climatique 2. e) Protection de la biodiversité	EN • Matières • Energie • Eau • Biodiversité • Emissions • Effluents et déchets • Produits et services • Conformité • Transport • Généralités • Evaluation environnementale des fournisseurs • Mécanismes de règlement des griefs environnementaux	L'environnement 6.5	**Principe 7:** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement **Principe 8:** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement **Principe 9:** Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Réglementation française décret 2012-557	GRI4	ISO 26000	Pacte Mondial
Sociétal			
3. a) impact territorial, économique et social de l'activité + 3.d) loyauté des pratiques	Société SO • Communautés locales • Lutte contre la corruption • Politiques publiques • Comportement anticoncurrentiel • Conformité • Evaluation des impacts des fournisseurs sur la société • Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société	Communauté et développement local 6.8 Loyauté des pratiques 6.6	**Principe 10:** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
3. b) relation avec les parties intéressées	Implication des parties prenantes	Les parties prenantes 5.3	
3. c) Sous-traitance et fournisseurs	Répartis dans tous les domaines : voir symbole *		
3. d) loyauté des pratiques	Responsabilité liée aux produits PR • Santé et Sécurité des consommateurs • Etiquetage des produits et services • Communication marketing • Vie privée des clients • Conformité	Loyauté des pratiques 6.6 Questions relatives aux consommateurs 6.7	**Principe 10:** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
Gouvernance			
	Éléments généraux d'information		
	Stratégie et analyse	Gouvernance de l'organisation 6.2	
	Profil de l'organisation		
	Aspects et périmètres pertinents identifiés		
	Implication des parties prenantes	Les parties prenantes 5.3	
	Profil du rapport	na	
	Gouvernance	Gouvernance de l'organisation 6.2	
	Éthique et intégrité	Loyauté des pratiques 6.6	**Principe 10:** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
Economique			
3.a)impact territorial, économique et social de l'activité	EC • Performance économique • Présence sur le marché • Impacts économiques indirects • Pratiques d'achat		

ANNEXE 3 : PARTIES PRENANTES CONSULTEES

Les parties prenantes consultées pour la révision de ce guide sont une trentaine appartenant aux catégories suivantes :

- Syndicats patronaux nationaux et de secteurs proches
- ONG
- Entreprises de secteurs proches ou significatifs : génie climatique, aéronautique, câble, recyclage
- Administrations ministérielles
- Organismes scientifiques et techniques
- Consultants spécialisés
- Organismes de normalisation

Ce document a été élaboré avec le concours des membres de la Commission Développement Durable du Gimélec

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :

@Gimelec

@Industrie_4_0

scribd.com/Gimelec

youtube.com/user/Gimelec

www.gimelec.fr

linkedin.com/company/gim-lecc

slideshare.net/Gimelec

Gimélec

Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés

11-17 rue de l'Amiral Hamelin – 75783 Paris cedex 16 – France - www.gimelec.fr

Contact Gimélec : **Service Développement Durable et Affaires Economiques -** ☎ 01.45.05.71.61 - sgervais@gimelec.fr

Gimélec – Tous droits réservés – Edition janvier 2014